



C32 / ID1G / HC5P

Mme DROULIN CLAIRE  
22 RUE DU PLANET  
06140 COURSEGOULES

**Références à rappeler**  
numéro identifiant 0401527T

GRASSE, le 19 mai 2023

**Votre contact en direct**  
032magali.landais@pole-emploi.net

### RELEVE DE SITUATION DU 04/05/2023

HC5P  
PE32

PERIODE DU 01/04/2023 AU 30/04/2023 (30 jours)											
Avril 2023	Allocations déjà versées						Allocations dues				
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							30	1425,00	75,00		1350,00
Allocations dues (1)										1350,00	

### DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé ( 1 + 2 + 3 - 4 )	(6) Sommes trop perçues
1350,00	0,00	0,00	0,00	1350,00	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 0,00 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

POLE EMPLOI DE GRASSE PLAN DE GRASSE 123 CH DE ST MARC 06130 GRASSE

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) - 3949 Service gratuit + prix appel

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 08H30 A 12H30. RECEPTION UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS L'APRES MIDI DU LUNDI AU JEUDI DE 12H30 A 16H15.

POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

**Références à rappeler**

numéro identifiant 0401527T

**REGLEMENT DU 09/05/2023**

Règlement de 1350,00 euros par virement bancaire au nom de MME DROULIN CLAIRE ANNE  
Domiciliation : FR7618315100000435449469448 CEPAFRPP831

**INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 30/04/2023**

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 19/10/2021 : 559 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 171

Allocation brute d'un montant journalier de 47,50 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 83,33 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

**INFORMATIONS GENERALES**

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr).

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- en vous connectant à votre espace particulier à l'adresse [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr),
- en appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).